Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 52 (1923)

Heft: 10

Rubrik: Département de l'instruction publique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 24.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

race lui ferait subir ? Enfin, nul d'entre nous ne peut oublier qu'à l'étranger de nombreux propagandistes de l'esperanto tendent, avec persistance, à utiliser celui-ci comme une arme contre la civilisation latine. »

Trop d'instituteurs. — Sous ce titre, nous lisons dans le *Nouvelliste valaisan* le fragment suivant du compte rendu de la séance du Grand Conseil valaisan du 18 mai 1923 : « Il y a pléthore de personnel enseignant, telle est la constatation qui découle d'une déclaration de M. Burgener (Directeur de l'Instruction publique, à Sion). On peut tirer de ce fait diverses conclusions. L'une est de fermer l'écluse à l'afflux des candidats ; une autre, d'obliger les porteurs du diplôme d'enseignement à opter entre l'exercice de leur profession et les occupations accessoires portant préjudice à l'exercice de la première. »

Le Conseil d'Etat du Valais, saisi par le chef du département de l'Instruction publique du fait qu'il y a, dans le canton du Valais, une surabondance d'instituteurs et d'institutrices, a décidé de limiter à huit le nombre des élèves de la première division allemande de l'Ecole normale. En outre, vu la situation financière, les élèves des cours préparatoires à l'Ecole normale ne seront plus mis au bénéfice des subsides.

Département de l'instruction publique

Les examens pour l'obtention du brevet de capacité que doivent subir les aspirants et les aspirantes à l'enseignement primaire auront lieu dans l'ordre suivant :

Mardi 3 et mercredi 4 juillet : Epreuves écrites pour les candidats des deux sexes, à l'école secondaire des jeunes filles, Gambach ;

Vendredi 20 et samedi 21 juillet : Examens oraux pour les candidats des deux sexes ;

Lundi 23 juillet : Examens des candidates pour les branches ménagères, à l'école secondaire de Gambach, et des candidats pour quelques branches spéciales, à l'Ecole normale de Hauterive ;

Vendredi 20 juillet : Examen des candidates au brevet de maîtresse d'ouvrages, à l'école secondaire de Gambach.

L'horaire indiquera les locaux pour les examens oraux et déterminera l'ordre des branches pour chaque série et chaque sexe.

Les examens commenceront chaque jour à 7 h. ½ du matin.

Fribourg, le 29 mai 1923.

Le Conseiller d'Etat, Directeur : Georges PYTHON.